

3.5.139 - HABILITATION ÉLECTRIQUE INITIALE INDICES : B1-B1V (2 JOURS)

Objectif général

La formation garantit la maîtrise des procédures de prévention et la conduite à tenir en cas d'incident, conformément au décret de 2010 et à la norme NF C 18-510. Elle permet d'évaluer les risques et d'exécuter en toute sécurité des travaux et/ou interventions et d'essais sur des installations hors tension (*préalablement consignés si besoin*)

Objectifs pédagogiques

À l'issue de cette formation, le participant sera capable de :

- Réaliser en sécurité des travaux et/ou des interventions sur des installations électriques hors tension (*préalablement consignés si besoin*)

Prérequis

- Compétences en électricité résultant d'une formation ou d'une pratique professionnelle

Les + de votre CMA

Nos experts formations vous accompagnent dans :

- La définition de vos besoins,
- L'établissement de votre parcours formation,
- L'étude des modalités de prise en charge.

Nos formations sont adaptées aux particularités des TPE & PME :
Accessibles quel que soit votre niveau,
Directement opérationnelles en entreprise.

Durée : 14h

Public : Professionnel du secteur électrique chargé d'assurer des travaux, des dépannages, des essais, des mesures ou autres opérations sur des ouvrages électriques en basse tension

Plages horaires : De 8h à 12h30 et de 13h à 17h30

Formateur.trice : Expert(e) du domaine

Effectif : 5 à 12 personnes

Suivi et évaluation :

- Acquis mesurés en entrée et en fin de formation.
- Attestation de formation

Moyens et méthodes pédagogiques :

- Apports théoriques interactifs
- Exercices pratiques
- Études de cas et exemples concrets

Modalité d'inscription

Toute l'année, jusqu'à 1 semaine avant le début de la formation, après entretien préalable et signature d'une convention de formation simplifiée.



Pour plus d'informations



Séquence 1 :

Notions réglementaires & dangers de l'électricité (théorie)

Matin

- Cadre réglementaire : décret du 22 septembre 2010 et norme NF C 18-510.
- Les dangers de l'électricité : analyse des risques électriques et effets sur le corps humain.
- Environnement et limites : identification des zones à risque et des différents niveaux d'habilitation.
- Les documents applicables et obligatoires lors des interventions.

Séquence 2 :

Procédures de mise en sécurité et interventions simples

Après-midi

- Analyse des risques pour les opérations simples et les manœuvres d'ordre électrique.
- Choix et utilisation des moyens de protection
- Prescriptions de sécurité pour réaliser des interventions élémentaires et des manœuvres en BT.
- Conduite à tenir en cas d'incident ou d'accident d'origine électrique.

Séquence 3 :

Mises en situation pratiques & gestes professionnels

Matin

- Manipulation réelle des équipements de protection (EPI/EPC).
- Exercices pratiques face à une situation de travail réelle.

Séquence 4 :

Évaluations

Après-midi

- Validation des connaissances et des savoirs fondamentaux requis.
- Validation terrain des savoir-faire et du respect strict des consignes de sécurité.

Partout présents

LA CHAMBRE

DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Notre centre de contact :
04 84 31 00 00 - contact@cmar-paca.fr

ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE
formationcontinue04@cmar-paca.fr

HAUTES-ALPES
formationcontinue05@cmar-paca.fr

ALPES-MARITIMES
formationcontinue06@cmar-paca.fr

BOUCHES-DU-RHÔNE
formationcontinue13@cmar-paca.fr

VAR
formationcontinue83@cmar-paca.fr

VAUCLUSE
formationcontinue84@cmar-paca.fr

**CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR**

Direction Régionale Formation - 5 boulevard Pèbre, 13008 Marseille
N° SIRET : 130.020.878.00240
Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 93.13.15755.13 auprès du
préfet de région PACA

Rdv sur cmar-paca.fr/catalogues-des-formations